



© D.R.

Le PTCE emploie plus de 400 salariés (espaces verts, environnement et services à la personne).

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ont été officialisés en juillet 2014 par l'article 9 de la loi Économie sociale et solidaire (ESS). Pour autant, ces dispositifs sont méconnus alors qu'ils sont au service de projets économiques et sociaux, porteurs de développements locaux durables. Leur particularité : regrouper l'ensemble des acteurs de l'ESS d'un même territoire peu habitués à travailler ensemble : collectivités, entrepreneurs, associations, chambres consulaires. C'est pourquoi Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie solidaire et responsable, a lancé, le 12 mai dernier, un troisième appel à manifestation d'intérêt (AMI, lire ci-dessous). Objectif : pérenniser les PTCE qui, selon elle, « sont des laboratoires qui expérimentent des façons de faire de l'économie autrement ».

Exemple dans l'Oise où le Pays de Bray a été lauréat, en 2014, du premier AMI. Dès la fin des années 1980, cette communauté de communes (18 500 habitants) a commencé à travailler en « mode PTCE ». « C'était au moment de l'instauration du RMI, devenu depuis le RSA. La collectivité voulait mettre en place des actions en lien avec l'insertion sociale et professionnelle », explique Rachid Cherfaoui, directeur de la Maison d'économie solidaire (MES), labellisée PTCE, implantée à Lachapelle-aux-Pots. « Au départ, nous avons rassemblé de façon informelle des salariés, des usagers, des entreprises publiques et privées, les collectivités et des militants de l'économie solidaire pour définir des projets communs à l'échelle du territoire. » Mais ce fonctionnement a rapidement montré ses limites. Aussi, il a été décidé de constituer, en 2004, une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour organiser et structurer les actions.

DES EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES

« Nous avons défini un programme stratégique pour développer des activités économiques et les rendre accessibles à des publics ayant peu de qualification », indique le responsable. Aujourd'hui, la SCIC emploie plus de quatre cents salariés et pilote sept entreprises dans les secteurs de l'entretien des espaces verts, de l'environnement (création d'un broyeur à plastique et d'une recyclerie) et des services à la personne.

Économie solidaire L'État relance les pôles territoriaux

Dans l'Oise, le pôle territorial de coopération économique (PTCE) du Pays de Bray a créé plusieurs centaines d'emplois. PAR CHRISTINE CABIRON

Cette coopérative, dotée d'un capital de 800 000 euros, réalise actuellement un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros et investit en moyenne 180 000 euros par an. « Nous avons décidé de ne pas redistribuer les bénéfices pour les réinvestir. Chaque projet donne lieu à un abondement au capital de la part des soixante coopérateurs » et doit obtenir un consensus du fait d'une gouvernance multi-partenaire. Dans cette

organisation, les collectivités facilitent la réalisation des projets via la mise à disposition de terrains, de locaux, de ressources humaines, d'accompagnement administratif et technique, voire de soutien financier. En sachant qu'elles n'ont pas pour vocation de porter la création d'activités économiques. Ainsi dans le Pays de Bray, c'est la SCIC qui souscrit les prêts et assure la gestion quotidienne. « Les PTCE sont des démarches territoriales ascendantes : on part des besoins pour endiguer les faiblesses d'un territoire », explique Rachid Cherfaoui. Aujourd'hui, la MES du Pays de Bray apporte son expertise au Pays du Beauvaisis engagé aussi dans une démarche de PTCE. « La finalité de ces dispositifs est de créer des services non délocalisables, durablement ancrés sur le territoire », rappelle le directeur de la Maison d'économie solidaire. ●

Contact. Chargé de mission PTCE : Mehdi Cherfaoui - Tél. 03 44 80 25 25

• Courriel : m.cherfaoui@eco-solidaire.fr

• Site de la MES : www.eco-solidaire.fr

■ 1,5 M€ pour les PTCE émergents

Dans son rapport sur les PTCE, le laboratoire de l'ESS en recense 56 actifs sur les 74 créés en France métropolitaine, en Guyane et à La Réunion. Ces structures, organisées essentiellement sous la forme d'associations et de coopératives, coordonnent des actions dans les

secteurs du bâtiment, de l'agriculture, des déchets et de la culture. Pour les accompagner, le gouvernement a doté le 3^e appel à manifestation d'intérêt (AMI) d'un million d'euros et débloquent 1,5 M€ pour les PTCE émergents.

En savoir + :

<https://bit.ly/37kmVzc>